



Assemblée générale

Distr. générale
15 juin 2012
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingtième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Note verbale datée du 30 mai 2012, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, se référant à ses précédentes notes verbales relatives à la situation actuelle en République arabe syrienne, souhaite informer M^{me} Laura Dupuy Lasserre, Présidente du Conseil des droits de l'homme, de certaines vérités concernant le massacre de Houleh commis le 25 mai 2012 par des groupes terroristes armés financés et soutenus de l'étranger. La République arabe syrienne souhaite également fournir des détails sur les massacres perpétrés à Tal Daw (Houleh) et Shaoumarieh.

1. Des centaines d'hommes armés se sont regroupés de façon ordonnée et méthodique autour de la zone où a eu lieu le massacre. Ils étaient dotés d'armes lourdes, notamment de missiles antichar. Le 25 mai 2012, à l'heure qu'ils s'étaient fixée (14 heures), ces hommes ont lancé une attaque sur trois axes contre cette zone, depuis Rasten, Talbissa et El-Qoseir (localités voisines de Tal Daw).
2. Ces groupes terroristes armés ont massacré le dénommé Mohammed Abdalnebby, sa femme et leurs six enfants, et le dénommé Rateb El-Alou et son fils.
3. Les mêmes groupes ont massacré une autre famille composée du dénommé Aref Mohammed Essayed, de sa femme Izdihar Ali Edhaher et de leurs trois enfants, ainsi que des dénommés Imad Mohammed Essayed et Okba Mohammed Essayed.
4. Ces groupes ont en outre brûlé des récoltes et incendié des maisons. Des corps calcinés dont, jusqu'à présent, on ignore l'identité, ont été trouvés dans les décombres.
5. Les groupes terroristes armés ont également dévasté l'hôpital de Tal Daw.
6. Les groupes terroristes armés s'en sont aussi pris à cinq postes de surveillance de l'armée arabe syrienne situés à l'extérieur de la zone où les massacres ont été commis.

7. L'armée arabe syrienne a exercé son droit de légitime défense et accompli son devoir d'assurer la protection de citoyens innocents et inoffensifs. Des combats l'ont opposée aux groupes terroristes jusqu'à 23 heures, heure à laquelle elle a pu mettre fin à cette brutale agression. Les affrontements ont fait 3 morts et 16 blessés parmi les militaires syriens, décès qui viennent alourdir le bilan des massacres commis par les terroristes.

8. La Syrie tient à souligner qu'elle n'a fait venir aucun blindé dans le secteur. L'armée syrienne était en situation de légitime défense et a fait preuve de la plus grande retenue, s'efforçant de riposter de manière proportionnée aux assaillants. Toute autre version des faits n'est que pur mensonge. Ce sont plutôt les groupes terroristes, qui détenaient un important arsenal d'armes lourdes, qui ont fait irruption dans la zone pour commettre un massacre, comme en témoigne le fait que des victimes ont été égorgées à la manière des extrémistes musulmans, qui constitue la signature des groupes terroristes.

9. Des enfants, des femmes et des hommes ont été rassemblés à des endroits déterminés et, s'ils avaient succombé à des bombardements, comme l'affirment certaines chaînes de télévision par satellite, il y aurait eu des traces d'explosion sur leurs corps et on aurait relevé des blessures causées par des obus de canon. Or les images montrent que le crime a été commis de sang-froid et à bout portant.

10. L'opération terroriste était menée de façon synchronisée depuis plusieurs endroits, ce qui montre qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'un plan criminel prémédité.

11. Il convient de signaler que les habitants de la région avaient maintes fois salué les membres de l'armée syrienne à leur passage et les avaient acclamés au su et au vu de tous, comportement qui semble leur avoir coûté la vie.

12. Les groupes armés s'en sont pris également à la localité de Shawmarieh dans les environs de la ville de Homs, où ils ont commis un horrible massacre contre des familles de la localité et procédé à de nombreux actes de sabotage dans le but de donner plus de visibilité à leurs opérations criminelles terroristes – comme ils le faisaient déjà avant chaque réunion du Conseil de sécurité – à l'occasion de la visite que le Représentant des Nations Unies, M. Kofi Annan, devait effectuer en Syrie. Ces groupes ont en effet pris l'habitude de saisir des occasions comme les réunions du Conseil de sécurité ou, en l'occurrence, la visite de M. Kofi Annan à Damas, pour commettre des crimes contre la population syrienne. Le Gouvernement syrien avait d'ailleurs informé les mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme que ces groupes terroristes armés n'hésitaient pas à répandre le sang des Syriens pour quelques lignes publiées dans des communiqués diffusés par des États cherchant à détruire la Syrie et exterminer son peuple sous le couvert de la défense des droits de l'homme.

13. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a condamné ces horribles crimes terroristes dans les termes les plus énergiques. Ces atrocités ont toutes les caractéristiques des actes visant à semer la terreur dans la population et des violations systématiques préméditées et massives des droits de l'homme, et la Syrie est déterminée à identifier ces assassins d'enfants, à les traduire en justice et à faire en sorte qu'ils reçoivent le châtiment qu'ils méritent. Le Gouvernement syrien a constitué une commission composée de représentants des Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice chargée d'enquêter sur ces massacres et de présenter un rapport dans trois jours. La Syrie a affirmé qu'elle était responsable de la protection de la vie des Syriens et de leur sécurité face au terrorisme. Elle fera tout ce qui est nécessaire dans le cadre de la loi et de ses engagements internationaux pour protéger le peuple syrien contre le terrorisme financé et soutenu de l'étranger. Elle rejette à cet égard toutes les accusations d'assassinat de citoyens syriens innocents qui ont été portées contre elle.

Le Ministère des affaires étrangères et des immigrés tient à souligner que les groupes terroristes appartenant à Al Qaïda ont commis le 15 mars dernier un massacre dans le quartier de Karam al-Louz à Homs, au cours duquel 15 personnes, dont une femme et ses quatre enfants ont trouvé la mort. Ce massacre a eu lieu la veille de la réunion du Conseil de sécurité.

D'autre part, des groupes terroristes armés ont tiré le 26 mai 2012, depuis le quartier d'al-Ouarcha six obus de mortier sur les quartiers d'Ezzahara et d'al-Hadhara à Homs. Ces tirs ont causé la mort du dénommé Michaël al-Akhras et fait 10 blessés parmi les habitants de ces quartiers.

Dans les environs de Deir Ezzour, un groupe terroriste armé a intercepté, dans le secteur de Mouhessen, un autocar qui transportait des ingénieurs et des techniciens appartenant à la société pétrolière al-Fourat. Les occupants de l'autocar ont été enlevés et conduits dans un lieu inconnu. Ces personnes s'ajoutent au 1 500 Syriens qui ont été enlevés. Il n'y a d'ailleurs à ce jour aucune information sur le sort de plus de 1 000 d'entre eux.

Par ailleurs, un groupe terroriste a fait main basse le 26 mai 2012 à Hajin sur un montant de 12 millions de livres syriennes et des tampons officiels dans le bureau d'une antenne de la succursale de la Banque agricole de la ville d'al-Boukmal (province de Deir Ezzour). Le groupe a fait irruption dans les locaux et s'est fait remettre, sous la menace, l'argent et les tampons par le caissier de la banque.

Dans la province de Homs, les services de sécurité ont découvert le 26 mai 2012, dans une des fermes d'al-Qouseir, un dépôt et un atelier utilisés par des groupes terroristes pour produire des explosifs. Elles y ont trouvé une grande quantité d'articles servant à fabriquer des bombes (engrais, acides, bouteilles de gaz de grande taille, détonateurs et divers appareils servant à fabriquer des charges explosives, dont des malaxeurs).

Les services de sécurité ont trouvé à Homs, le même jour, une voiture volée contenant d'importantes quantités d'armes (six fusils de fabrication russe, trois fusils Bombakeshn, des grenades, des charges explosives et une grande quantité de munitions, des trousseaux et des uniformes militaires ainsi que de fausses plaques minéralogiques).

Dans les environs de Damas, les forces de sécurité ont eu, le 26 mai 2012, un accrochage avec un groupe terroriste armé qui s'en prenait à des civils et des agents de police à Douma. Plusieurs personnes faisant partie de ce groupe ont été arrêtées ou tuées. Les forces de sécurité ont récupéré des charges explosives, des armes, des munitions et une voiture volée appartenant aux services des eaux de la région de Damas.

Dans la localité de Rifaat (Alep), des terroristes s'apprêtaient à perpétrer un nouveau massacre. Grâce à Dieu, la bombe qu'ils étaient en train de fabriquer dans un poulailler a explosé faisant des morts et des blessés parmi ces derniers.

Les informations fournies ci-dessus font le point sur les attaques subies par le peuple syrien pendant la seule journée du 26 mai 2012. À l'instar de celles qui ont lieu depuis environ une année, ces attaques montrent qu'il ne s'agit plus de «manifestations pacifiques» ou «de la revendication de la liberté d'opinion et d'expression par un peuple». L'État syrien fait face à des hommes armés bien entraînés dotés d'armes sophistiquées qui cherchent à tuer et à terroriser. Les autorités syriennes ont l'obligation de protéger le peuple contre ces individus. Elles accompliront pleinement leur devoir, comme le ferait n'importe quel autre pays du monde, dont le peuple fait face à de tels agissements.

Ce qui se passe actuellement en Syrie confirme ce que n'a cessé d'affirmer le Gouvernement syrien, à savoir que le pays est en butte à des campagnes terroristes soutenues et financées de l'étranger que certains États cherchent à imposer à la Syrie et à son peuple. Le pire c'est que des Syriens innocents sont tués à cause de campagnes médiatiques cherchant à mettre les crimes commis sur le dos des autorités syriennes alors que celles-ci déploient d'énormes efforts pour protéger la population contre le terrorisme.

La Mission permanente de la République arabe syrienne demande au Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies en tant que document de la vingtième session du Conseil des droits de l'homme.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour exprimer à la Présidente du Conseil des droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.
